

TECHNICAL **C**ONCEPTS

OPULENCE TCELL 2.0

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Date d'émission: 12/14/2015 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : OPULENCE TCELL 2.0

Code du produit : 425853 SKU # : 1957527

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Réservé à un usage professionnel

Agents odorants

Produits d'assainissement de l'air

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Rubbermaid Commercial Products LLC 3124 Valley Avenue Winchester, VA 22601-2694 - USA T (540) 6678700

www.rubbermaidcommercial.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-Hour Emergency: INFOTRAC: 1-800535-5063

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS-US

Flam. Liq. 4 H227 Skin Irrit. 2 H315 Eye Irrit. 2A H319 Skin Sens. 1 H317

Texte complet des phrases H: voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage GHS-US

Pictogrammes de danger (GHS-US)



GHS07

Mention d'avertissement (GHS-US) : Attention

Mentions de danger (GHS-US) : H227 - Liquide combustible

H315 - Provoque une irritation cutanée H317 - Peut provoquer une allergie cutanée H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (GHS-US) : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, Sources d'ignition. Ne pas fumer

P280 - Porter des gants de protection

P302+P352 - EN ČAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment de l'eau P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

Non applicable

02/11/2016 FR (français) Page 1

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification GHS-US
CITRAL	(n° CAS) 5392-40-5	10 - 20	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317
2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE	(n° CAS) 68039-49-6	1 - 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412
2,6-DIMETHYL-7-OCTEN-2-OL	(n° CAS) 18479-58-8	0 - 3	Eye Irrit. 2A, H319
DECANAL	(n° CAS) 112-31-2	1 - 10	Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Chronic 3, H412
OCTANAL	(n° CAS) 124-13-0	1 - 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Aquatic Chronic 3, H412
PINENES	(n° CAS) 127-91-3	0,1 - 1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

Premiers soins après contact oculaire

: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de

malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans u

: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise consulter un médecin. Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondam

: Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

medecin.

Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Rincer la bouche. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse. Sable. Eau pulvérisée.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide combustible.

Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Refroidir les conteneurs

exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre

l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection

respiratoire

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

02/11/2016 FR (français) 2/7

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence · Aérer la zone

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettovage

: Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Stocker à l'écart des autres matières. Recueillir le produit répandu.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement

- : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
- Conserver à l'écart de toute source d'ignition Ne pas fumer. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

: Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage

- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- Matières incompatibles : Sources de chaleur.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Non applicable

Paramètres de contrôle

OBILI ENCE TOELL 20

OSHA

OFOLENCE ICELL 2.0			
ACGIH	Non applicable		
OSHA	Non applicable		
2,6-DIMETHYL-7-OCTEN-2-O	L (18479-58-8)		
ACGIH	Non applicable		
OSHA	Non applicable		
CITRAL (5392-40-5)	CITRAL (5392-40-5)		
ACGIH	Non applicable		
OSHA	Non applicable		
DNEL	DNEL	9 mg/m³	
2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE (68039-49-6)			
*	, ,		
ACGIH	Non applicable		

DECANAL (112-31-2)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	

02/11/2016 3/7 FR (français)

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

OCTANAL (124-13-0)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable

PINENES (127-91-3)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : limpide. Transparent.

Couleur : incolore à légèrement jaune

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate : Aucune donnée disponible

butylique=1)

Point de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : 69 °C

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de vapeur à 20 °C : 0,89 - 0,894

Densité relative : Aucune donnée disponible

Solubilité : Eau: Solubility in water of component(s) of the mixture :

• CITRAL: 1340 mg/l • ALPHA-PINENES: 2,49 mg/l

Log Pow : Aucune donnée disponible
Log Kow : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Flamme nue. Surchauffe. Rayons directs du soleil. Chaleur. Etincelles.

02/11/2016 FR (français) 4/7

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE (68039-49-6)		
DL50 orale rat		4000 mg/kg
ATE US (voie orale)		4000,000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux. Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé
(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

CITRAL (5392-40-5)	
CL50 poisson 1	4,1 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	7 mg/l EC50 waterflea (48 h)
CE50 autres organismes aquatiques 2	5 mg/l IC50 algea (72 h) mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

OPULENCE TCELL 2.0		
	Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

CITRAL (5392-40-5)	
Log Pow	3,45

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Effet sur la couche d'ozone : Aucune, à notre connaissance

02/11/2016 FR (français) 5/7

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Effet sur le réchauffement global : Pas d'effet écologique connu causé par ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des

déchets

: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences du DOT

Non réglementé pour le transport

Indications complémentaires

Indications complémentaires

Autres informations

: Pas d'informations supplémentaires disponibles.

ADR

Pas d'informations complémentaires disponibles

Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations fédérales USA

2,6-DIMETHYL-7-OCTEN-2-OL (18479-58-8)

Non soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

CITRAL (5392-40-5)

Non soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE (68039-49-6)

Non soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

DECANAL (112-31-2)

Non soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

OCTANAL (124-13-0)

Non soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

PINENES (127-91-3)

Non soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

15.2. Réglementations internationales

CANADA

Pas d'informations complémentaires disponibles

Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2 H315 Eye Irrit. 2 H319 Skin Sens. 1 H317 Aquatic Chronic 3 H412

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

02/11/2016 FR (français) 6/7

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

15.2.2. Directives nationales

15.3. Règlementations des Etats - USA

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes complet des phrases H:

Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie
	3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Irrit. 2A	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2A
Flam. Liq. 4	Liquides inflammables, Catégorie 4
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H227	Liquide combustible
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies
	respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

SDS US GHS HazCom 2012 newell

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

02/11/2016 FR (français) 7/7